

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 5 septembre 2014

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DU 4 JUILLET 2014 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quatorze et le cinq du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, HUGUENOTTE Huguette. Étaient excusés : NICOLET Cédric.

Le conseil de municipal approuve les comptes-rendus des séances du 4 juillet 2014.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 25 août 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Tourisme : La CCALL ne peut pas intégrer le conseil administration de l'office de tourisme d'Ornans car cet établissement ne peut pas être géré par un seul EPCI. La CCALL disposera toutefois de 4 élus avec voix consultative.

Le permis de construire du bâtiment d'accueil de la source du Lison a été refusé car le dispositif de traitement des eaux pluviales qui avait été d'abord préconisé ne satisfait plus la DDT.

Le conseil communautaire accepte le transfert de propriété du parking de la source, du département à la CCALL pour permettre la réalisation des travaux.

Une convention de mise à disposition des employés du SIVOM du haut-Lisaon sera signée pour assurer l'entretien du site de la source du Lison.

Finances : Les prospectives menées par le cabinet Analys Finance montrent que la CCALL va manquer de trésorerie, notamment en raison du déficit de la chaufferie. Le conseil communautaire décide de contracter un emprunt de 271 000 € pour faire face aux besoins de trésorerie et permettre le financement des projets engagés. L'audit montre néanmoins que la dette de la CCALL (de 4,07 million d'euros actuellement) va diminuer rapidement (2,6 millions d'euros en 2019).

La commission a étudié les conséquences financières de l'augmentation du temps de travail de Sébastien Renard à 90 %, mais la commission environnement doit encore travailler sur le profil du poste et la quantification des baisses de charges qui pourraient en résulter en raison des tâches jusqu'à maintenant sous-traitées à des prestataires extérieurs. Le conseil donne un avis de principe favorable à l'augmentation du temps de travail de Sébastien Renard.

Bâtiments : la construction de la maison de santé se passe bien. Le budget est tenu et la date de livraison est toujours prévue au 22 octobre.

Les travaux de l'école de musique intercommunale de Fertans ont pris du retard. Une prorogation de délais a été demandée à la préfecture pour permettre de toucher les subventions malgré le dépassement de délais.

Socio-culturel : Un contrat de 3 ans a été signé avec la DRAC permettant une programmation culturelle de qualité sur le territoire. La participation de la CCALL s'élève à 10 000 € par an (pour une participation de 12 000 € de l'état)

Le conseil communautaire décide que les vitabris de la CCALL seront désormais mis à disposition uniquement aux associations du territoire (plus de prêt aux particuliers).

La commune de Déservillers accueillera désormais l'écran mobile une fois par mois dans sa salle de convivialité.

Chaufferie bois : Le nouveau marché de fourniture de plaquette a été attribué à l'entreprise Girard de Fertans (85 € HT la tonne)

L'entreprise Idex a affirmé vouloir essayer de remettre le réseau en bon état avant toute négociation financière. Une fuite importante a été réparée. Un point sera fait quelques mois après le début de la saison de chauffe pour savoir si la CCALL va au tribunal.

Personnel : Valérie Nicolet remplace Laure Brégand actuellement en disponibilité pour un an.

Le temps de travail hebdomadaire de Christiane Nicolet est augmenté de 15 minutes pour prendre en compte l'extension des locaux de la garderie.

Communication : un livret d'accueil sera prochainement remis aux élus du territoire. La commission travaille également à l'actualisation de l'annuaire des associations.

Offre internet pack surf wifi : Un récent courrier d'Orange informe la CCAL de la fermeture prochaine de l'offre pack surf wifi, qui avait été financée par le conseil général et la CCALL en 2007. Il apparaît qu'un courrier d'Orange reçu à la CCALL en 2013 proposait de continuer ce service pendant 2 ans pour 81 000 €, mais cette proposition n'avait pas été débattue en conseil communautaire à l'époque. Une réunion a été programmée avec Orange, le syndicat mixte dubs très haut débit et les maires des communes concernées par cette décision pour en discuter.

Electromobilité : Le conseil communautaire décide de participer à hauteur de 3000 € (maximum) à la construction d'une borne de recharge de véhicules électriques au centre commercial d'Amancey.

Trail de la source du Lison : Une subvention de 1500 € est attribuée pour soutenir l'organisation du trail de la source du Lison qui attire 500 participants sur notre territoire.

FSL / FAAD : le conseil communautaire s'oppose à la contribution de la CCALL au Fond de Solidarité Logement car les communes sont déjà sollicitées directement.

SIVU RPI – Syndicat scolaire – 31 juillet 2014 (Serge Monnet, Karine Grandidier), 27 août 2014 (Karine Grandidier)

Le 31 juillet, les membres du SIVU ont procédé à une première analyse des offres reçues pour la construction de la nouvelle école. Il a été décidé de demander à tous les candidats s'ils confirmaient leur offre ou souhaitaient faire une meilleure offre.

Le 27 août, le premier lot du marché (terrassement) a été attribué à l'entreprise moins disante (TP Mourot). Il a été décidé d'attribuer les autres lots moins urgents le 8 septembre.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Travaux de rénovation de la grande rue et rue Louise Pommery

Une réunion de réception des travaux a eu lieu le 29 août et 2 septembre. L'entreprise Bonnefoy doit reprendre une portion de chaussée enfoncée au niveau de la rue Choulet, et mettre un peu de sable fin dans les caniveaux pour remplir les joints qui ne se sont pas remplis tout seuls. La recette ne sera prononcée qu'une fois ces deux tâches effectuées. Ces travaux sont prévus pour le 11 septembre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un devis complémentaire de 931,63 € HT avec l'entreprise Bonnefoy correspondant à l'agrandissement de la cour en enrobés devant les garages communaux, qui n'étaient pas prévus dans le marché de travaux. Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal autorise également le maire à signer un devis de l'entreprise Depannelec (Nicolas TYRODE) d'un montant de 764,50 € HT pour la fourniture, le tirage dans la gaine enterrée existante et le raccordement d'un câble de 35m pour l'éclairage du kiosque, ainsi que la dépose du câble aérien existant (qui passe actuellement chez Bernard Mille). Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le devis de Orange, qui avait été consulté lors des premières réunion de chantier en avril pour l'enfouissement des câbles de téléphone, n'a toujours pas été reçu. Le Maire va relancer Orange.

Bâtiments communaux

Les arbustes qui risquaient d'endommager le mur de la cour de l'école ont été coupés. Le Maire remercie André Winninger pour tout le travail d'entretien réalisé dans le lavoir et sur la croix du carrefour. Ce dernier déplore d'avoir du faire seul ces travaux et que le responsable des bâtiments communaux ne se soit pas plus impliqué.

Les entreprises Decreuse et Martinenghi ont été consultées pour le repiquage du toit de l'église, du toit du kiosque sur la place et la rénovation des chéneaux du garage de l'école. L'entreprise Martinenghi a également été consultée pour un traitement curatif de la charpente de l'église (les poutres en sapin sont attaquées par des cirons). Les devis n'ont pas encore été reçus. André Winninger ajoute qu'il a remplacé quelques tuiles sur le kiosque.

La statuette fontaine du kiosque ayant à nouveau été cassée, il a été décidé de chercher un robinet de type bec verseur pour la remplacer.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – PLAN LOCAL D'URBANISME

La réunion qui s'est tenue le 9 juillet à la DDT avec Mme Beauvais a confirmé les hypothèses que nous avons émises à l'issue de la réunion de présentation du Plan Local d'Urbanisme à Malans :

Le coût de transformation du POS en PLU (environ 30 000 euros) semble beaucoup trop élevé pour une petite commune comme la notre en regard du peu d'avantages que présenterait un PLU dans notre cas :

- comme nous sommes en secteur protégé, la disparition des règles d'urbanisme du POS seraient sans conséquences puisque l'architecte des bâtiments de France impose généralement des règles plus restrictives notamment en matière d'aspect des bâtiments.

- la disparition du POS et le retour au RNU permet toujours la rénovation, la modification ou l'extension des bâtiments existants.

- la mise en place d'un PLU ne permettrait pas de conserver toutes les zones constructibles actuelles (dorénavant, lors de l'élaboration d'un PLU, on ne peut pas prévoir plus de zones constructibles que ce qui s'est construit dans les 10 dernières années, soit 2 maisons à Amondans)

- d'autre part, à plus ou moins long terme, la compétence urbanisme reviendra aux communautés de communes

Le Maire propose donc de ne pas engager la réforme du POS en PLU :

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Les propriétaires des terrains susceptibles de ne plus être constructibles seront individuellement informés de cette décision. S'ils souhaitent bâtir, ils doivent obtenir le permis de construire avant fin 2015, (éventuellement pour un petit local qui pourra être modifié ultérieurement). C'est notamment le cas pour la commune qui souhaite construire un petit abri au bout du terrain de l'école à usage de local technique et de stockage pour la commune.

LOGEMENT RDC DE L'ÉCOLE

Grégoire PLOTON a rendu les clés de l'appartement du rez de chaussée de l'école au courant du mois de juillet (Les clés ont été déposées dans la boîte du maire pendant ses congés). Une annonce a été passée pour relouer rapidement le logement. A ce jour, 3 demandes complètes ont été déposées à la mairie :

M. Créteau – retraité, souhaite se rapprocher de sa sœur qui habite Fertans

M. Valance – apprenti plaquiste de la SNB à Fertans – cherche un logement pour lui, sa compagne et les 2 jeunes enfants de sa compagne dont la maison d'Alaise est mise en vente suite à son divorce.

M. Marion – responsable de la maintenance au Hameau au fromage cherche un logement à proximité du lieu de travail pour lui et ses 2 filles suite à son divorce.

Le conseil municipal décide d'attribuer le logement à M. Marion présente les meilleures garanties de solvabilité.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

D'autre part le maire informe qu'un nouveau modèle de bail plus contraignant sera désormais utilisé, et qu'une personne se portant caution solidaire sera systématiquement demandée pour chaque nouvelle location.

CONCESSIONS

Mesdames et Messieurs Gormond, Rolet et Roncet ont demandé à pouvoir bénéficier de 3 concessions perpétuelles contigües pour des caveaux 2 places (soit 6 m de large x 3 m) près des caveaux existants des familles Hugues ou Roncet (dans la zone fosse commune, face à la rangée du fond, à droite de l'allée centrale). Il faut donc décider de démarrer une nouvelle rangée de caveaux pour pouvoir accéder à cette demande car il avait décidé lors d'un précédent conseil municipal que les nouveaux caveaux seraient attribués dans l'ordre, dans la rangée qui fait face aux caveaux de l'entrée, en partant des cotés, pour éviter de créer des espaces inutilisés. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide que pour permettre aux familles de choisir un emplacement dans le cimetière, des emplacements de taille fixes, de 2 m de large par 3m de profondeur (correspondant à un caveau 2 places standard de 1,4m de large + passe-pied de 0,3m de chaque côté) seront délimités et numérotés dans les rangées qui font face aux caveaux existants à l'entrée et au fond du cimetière et un plan du cimetière sera établi. Les concessions seront attribuées par rapport à ces emplacements délimités, et auront donc forcément une largeur multiple de 2m pour éviter de créer des espaces inutilisables tout en laissant le choix de l'emplacement. Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire informera les demandeurs de cette décision. Hubert Juste signale que d'après le relevé des sépultures qu'il avait fait il y a quelque mois, il n'est probablement pas possible d'attribuer 6m x 3m immédiatement à droite de l'allée centrale face aux caveaux du fond du cimetière car cette zone contiendrait déjà des sépultures. Par contre, cela reste possible au fond à droite.

FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT – FOND D'AIDE AUX ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ EN DIFFICULTÉ

Comme chaque année le conseil général nous sollicite pour contribuer aux FSL et FAAD. Ces fonds permettent de venir en aide à des familles en difficulté pour les maintenir dans leur logement (en location ou en accession à la propriété). Le montant demandé est de 0,91 € par habitant.

NB : cette demande a également été faite à la CCALL qui a refusé d'y contribuer notamment au motif que cela faisait double emploi avec la demande qui était faite aux communes.

Le Maire rappelle que le désengagement du conseil général dans le financement des transports scolaires a entraîné de nouvelles charges, que les dotations de l'état sont revues chaque année à la baisse, et que par ailleurs, la commune a déjà contribué largement cette année à l'aide au logement puisqu'un locataire indélicat est parti en laissant plusieurs mois de loyers impayés aussi il propose de ne pas contribuer au FSL et FAAD.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Trail de la source du Lison

Comme chaque année, l'association Lison Sport Nature organise le Trail de la source du Lison. La course partira du château d'Amondans à 8h le 19 octobre. Le conseil municipal donne un avis favorable au passage de cette course sur les terrains appartenant à la commune.

Demande de financement du transport méridien du collège privé.

Par un courrier du 15 juillet, la direction du collège Sacré cœur demande que les communes participent au financement du transport méridien des élèves. Le maire rappelle que le transport des collégiens relève normalement d'une compétence du conseil général, et que de plus il ne serait pas équitable de financer un service au collège privé qui n'est pas proposé aux élèves de l'enseignement public.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

SDIS

Pour information, une convention a été signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs pour permettre le versement d'une subvention d'investissement de 4277 € pour la construction d'un nouveau centre de secours à Amancey, conformément à la délibération qui avait été prise par le Conseil Municipal du 26 octobre 2010.

Infestation de rats

Plusieurs habitants ont signalé la présence de nombreux rats (Robert Mille en a piégé plus de 100 depuis le début de l'année). La FREDON a été contactée mais ne s'occupe que des dégâts aux cultures et nous a renvoyé vers les sociétés privées de dératisation. Franche-Comté Assainissement a été contactée. Cette société peut intervenir pour réaliser les traitements ou vendre les produits de dératisation. Dans un premier temps, il est décidé d'acheter un seau de blocs hydrofuges à suspendre dans les égouts ou les endroits fréquentés par les rats, que nous poserons nous même, et si cela ne suffit pas, il sera toujours possible de faire appel aux services de dératisation ultérieurement. Une délibération est prise pour permettre de rembourser le seau de rodenticide acheté par Hubert JUSTE au prix de 44,71 €.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Comité des fêtes

Le maire a rencontré une équipe de plusieurs jeunes motivés (Boris Chillaron-Perez, Loïc et Aline Mille, Ema Winninger...), prêts à reprendre la gestion du comité des fêtes.

Comme l'association n'avait pas encore effectué les démarches pour se dissoudre, une assemblée générale devrait être organisée après la rentrée pour élire un nouveau bureau. Le conseil municipal se félicite que des personnes se mobilisent pour continuer à animer le village et invitent tous les habitants à soutenir leur initiative.

Coupes de bois

Les portions qui ont été sorties récemment vont être stérées afin de pouvoir réaliser les factures de vente de bois. Concernant les parts qui ne sont toujours pas terminées, le Conseil Municipal décide que le volume de bois estimé lors du partage des coupes sera facturé, et qu'une facture complémentaire sera établie une fois la part terminée si le volume réel de bois sorti est supérieur au volume estimé.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En ce qui concerne le bois qui avait été coupé par l'employé communal vers le château d'eau et derrière les garages de l'école, il est décidé qu'ils seront vendus par soumission dès que le bois restant vers le lavoir aura été rangé (derrière chez Robert Lamy) avec un minimum de 20 € du stère pour le bois coupé vers le château d'eau. Le Maire affichera une annonce pour la soumission dès que les 2 lots auront été stérés.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 3 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.